RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC157

Conseil Communautaire du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Billiat, sous l'autorité de Monsieur Florian MOINE, Président.

Présents :
BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS - Antonio MUNOZ
CHAMPFROMIER : Jacques VIALON
CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE
GIRON : Florian MOINE
INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC - Sophie SELLIER
MONTANGES : Christophe MARQUET
PLAGNE : Philippe DINOCHEAU
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET
SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI
VALSERHÔNE : Anne-Laure OLLIET – Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON - Gauthier LE GRAND - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Maryline SEPREZ - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI – Nicolas JACOUP - Gautier PRÉAUX - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD
VILLES : Guy SUSINI

Absents : Marie PFISTER

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON – Maxence FERTE à Elisabeth JEAMBENOIT - Faïza BENSEFIA à Sabrina MAKHLOUFI

Présents : 33
Pouvoirs : 3
Votants : 36

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Secrétaire de séance : Alain DE BARROS

Nature de l'acte : *5. Institutions et vie politique – 5.3 Désignation de représentants*

Objet : Désignation des délégués de la Communauté de Communes Terre Valserhône au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine (SIEBVV)

Monsieur le Président indique que, compte-tenu du décès de Monsieur Guy LARMANJAT, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine (SIEBVV).

Il rappelle qu'à la suite du transfert de la compétence eau potable le 1er janvier 2020, la Communauté de communes Terre Valserhône s'est substituée aux communes de Confort et Valserhône au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine au côté de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

Les statuts, votés par le Conseil syndical du 02 avril 2025, et entérinés par arrêté préfectoral du 23 juin 2025, prévoient 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour la Communauté de communes Terre Valserhône au sein du Comité Syndical.

Il rappelle que le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Il est précisé que l'élection des délégués de la communauté de communes Terre Valserhône au sein du Syndicat doit intervenir au scrutin secret. Toutefois, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Monsieur Jean-Noël PITON propose sa candidature.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU les articles L.5711-1 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière d'eau potable,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine, et notamment son article 5,

VU la délibération n°26-DC067 du Conseil communautaire en date du 29 avril 2026 portant désignation des représentants de TVI au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine,

VU les candidatures présentées,

VU l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ELIRE** M. Monsieur Jean-Noël PITON délégué suppléant représentant la Communauté de communes au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine.

La représentation de TVI est mise à jour comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jacques VIALON	Yoann FALABREGUE
Anthony ROCHETTE	Bernard BOURNONVILLE
Gautier PREAUX	Jean-Noël PITON

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 20 OCT. 2026
Publié le : 20 OCT. 2026
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Alain DE BARROS

Le Président,
Florian MOINE

Communauté de Communes Terre Valserhône